

## CONTACTS

### INSPECTION ACADEMIQUE DE LA GIRONDE

#### SAPAD :

Madame Sauvin  
Coordonnatrice du SAPAD 33.  
Tel : 05 56 56 57 02  
Fax : 05 56 56 57 09  
sapad33@wanadoo.fr

### ASSOCIATIONS

#### ASSEM :

CHU de Bordeaux  
89 rue des Sablières  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel/Fax : 05 56 79 56 88  
assem-bordeaux@wanadoo.fr

#### LES PEP33 :

70 rue du Château d'Eau  
33000 Bordeaux  
Tel : 05 56 56 57 00  
adpep33@wanadoo.fr

Une maladie, un accident obligent l'enfant/adolescent à s'absenter de l'école ou de l'établissement scolaire pendant une durée supérieure à 15 jours.

**Un enseignement à domicile peut se mettre en oeuvre afin de faciliter la poursuite pédagogique de l'élève.**

## L'ASSISTANCE PEDAGOGIQUE A DOMICILE

**S'**adresse aux enfants malades ou accidentés avec une immobilisation supérieure à quinze jours.

**S'**adapte aux contraintes liées à l'état de santé de l'enfant/adolescent.

### L'ASSISTANCE PEDAGOGIQUE A DOMICILE A DEUX OBJECTIFS :

- La poursuite des apprentissages scolaires indispensables.
- Le maintien du lien avec l'école/l'établissement scolaire et les camarades de classe.



## LES FAMILLES PEUVENT FAIRE APPEL A :

### DISPOSITIF DE L'EDUCATION NATIONALE

#### Le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile : SAPAD

Créé en 1987-1988 par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP33). Il est intégré comme un service de l'Education nationale en septembre 2008.

Il emploie des enseignants en exercice (prioritairement ceux de la classe de l'élève malade) qui vont au domicile de l'élève pour maintenir et développer ses compétences scolaires, maintenir le lien avec le groupe classe et faciliter son retour à l'école/établissement.

Fondé sur les notions de solidarité, de partenariat et de complémentarité, il contribue à faire vivre l'école au profit de jeunes en rupture pour raison de santé (ou maternité).

Il est gratuit pour les familles. L'inspection académique rémunère les heures d'enseignement. Les frais occasionnés par les déplacements des enseignants au domicile du malade sont financés par les PEP 33.

### DISPOSITIFS ASSOCIATIFS

#### L'Association de Soutien Scolaire des Enfants Malades : ASSEM

Affiliée à la Fédération pour l'Enseignement des Malades à Domicile et à l'Hôpital (FEMDH). Agréée par le Ministère de l'éducation nationale (agrément renouvelé le 4 septembre 2006). Elle a signé une convention avec l'inspection académique de la Gironde (6 novembre 2002).

Elle regroupe 150 enseignants bénévoles, en activité ou retraités, en contact permanent avec les professionnels de santé.

Les cours, organisés en partenariat avec l'établissement scolaire d'origine, l'équipe soignante et la famille, sont dispensés à domicile, sur le lieu d'hospitalisation, ou dans des Maisons de Quartier, jusqu'à la reprise de la scolarité.

Ils s'adaptent à chaque élève selon son état de santé et sa disponibilité. Ils ont pour objectif de maintenir le lien scolaire et social.

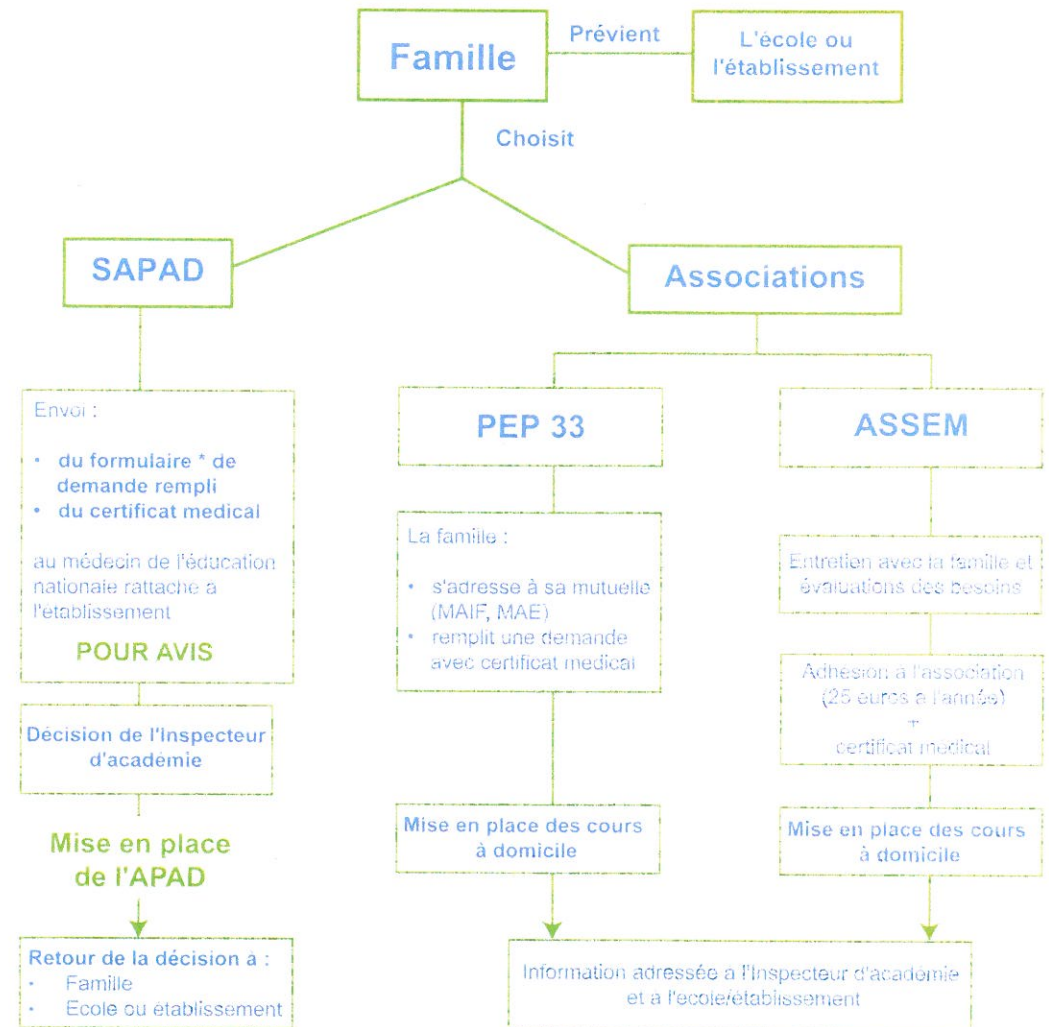
#### Les Pupilles de l'Enseignement Public : Les PEP 33

Les PEP 33 ont créé le SAPAD Gironde en septembre 1987. Une convention, signée au niveau national entre la Fédération des PEP et le ministère, s'est déclinée dans la quasi-totalité des départements avec les inspections académiques.

Les PEP 33, dans le cadre d'une convention avec des mutuelles (MAE et MAIF), gèrent les dossiers de leurs assurés.

Se plaçant dans la continuité du Service Public les PEP 33 donnent toujours la priorité aux enseignants de l'élève pour intervenir à domicile.

## Circuit d'une demande d'Assistance pédagogique à domicile



\*Le formulaire « demande d'APAD », nécessaire en cas de recours au SAPAD, est disponible sur le site internet de l'inspection académique : <http://www.ac-bordeaux.fr/ia33/vie-de-l-eleve-place-des-parents-a-l-ecole/scolaire/la-scolarisation-des-enfants-malades.html>